

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566

25 mars 2011

### SOMMAIRE

Alzette European Clo S.A. ....	27153	Patron Handelshof Holding S.à r.l. ....	27155
Aros Sweden Residential Sàrl ....	27133	Patron Handelshof Holding S.à r.l. ....	27155
Axius European CLO S.A. ....	27144	Patron Kummel Holding S.à R.L. ....	27156
Banque Carnegie Luxembourg S.A. ....	27137	Patron Kummel Holding S.à R.L. ....	27156
BI Sicav ....	27158	Patron Kummel Holding S.à R.L. ....	27156
Blue Evolution S.A. ....	27154	Patron Pipera Realty S.à r.l. ....	27155
Codinter Holding ....	27160	Patron Volker Holding S.à r.l. ....	27155
CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF ....	27160	Patron Volker Holding S.à r.l. ....	27156
De Li SARL ....	27167	Pralines S.A. ....	27157
Ex-Protect S.à r.l. ....	27141	Psyriion Trading S.à r.l. ....	27139
FGL Lux Holdings, S.à r.l. ....	27122	Pyrotex S.à r.l. ....	27138
FINANCIERE DE GESTION ET DE PAR- TICIPATIONS Spf S.A. ....	27159	QP Gas Trading (QGII) S.à r.l. ....	27158
Graphilux S.à r.l. ....	27168	QP LNG Services (QGII) S.à r.l. ....	27158
Kohlenberg & Ruppert Premium Proper- ties S.A. ....	27145	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	27154
Metalinvest S.A. ....	27166	Real Estate Alpha 1 S.A. ....	27158
NorCab 2 Sàrl ....	27157	Real Estate Alpha 2 S.A. ....	27159
Notola S.A. ....	27137	Real Estate Alpha 3 S.A. ....	27159
Odyssee Investments Holding S.A. ....	27143	Real Estate Alpha 4 S.A. ....	27160
Omega Software S.A. ....	27143	Redwood CBO S.A. ....	27152
Optima Europa S.A. ....	27143	R.E.M. S.A. ....	27158
Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	27138	S.A. Agence Pro Eric Uros ....	27137
Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l. ....	27138	Senau S.A. ....	27137
Ositech SPF S.A. ....	27144	Sepim S.A. ....	27138
Pargreen S.A. ....	27156	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A. ....	27131
Patron Bismarck Holding S.à r.l. ....	27145	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A., SPF ....	27131
Patron Bismarck Holding S.à r.l. ....	27136	South Pole Holding S.A. ....	27151
Patron Dieter Holding S.à r.l. ....	27145	Sublim Investments S.A. ....	27143
Patron Dieter Holding S.à r.l. ....	27152	Tibonite Investments S.A. ....	27144
Patron Elke Holding S.à r.l. ....	27152	Trasatlantic Holdings Company ....	27153
Patron Ewald Holding S.à r.l. ....	27152	Value Secondary Investments Manage- ment S.A. ....	27141
Patron Generator S.à r.l. ....	27153	V.S., s.à r.l. ....	27168
Patron Generator S.à r.l. ....	27154	Weinberg Real Estate S.à r.l. ....	27157
		Z Alpha S.A. ....	27154

**FGL Lux Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.497.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FGL Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4927983 (the Sole Shareholder),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “FGL Lux Holdings, S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

**8.2. Procedure**

- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General

Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

#### *Subscription and Payment*

FGL Holdings, LLC, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, each having a par value of one euro (EUR 1) and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the registration number B 9098 and having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Catherine Bird, born in TW3 Hounslow, United Kingdom on September 1, 1966, with private address at 136 Hamilton Street, Cambridge, MA 02139, United States of America.

3. The registered office of the Company is set at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

FGL Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, 1209 Orang Street, Wilmington Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au «Secretary of the State of Delaware», sous le numéro 4927983, (l'Associé Unique),

représentée par Torsten Sauer, Attorney-at-Law, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

##### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

Le nom de la société est "FGL Lux Holdings, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

##### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à

cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans en avoir reçu l'autorisation.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments pour une gestion efficace de ses investissements et pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles parmi les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### **Art. 8. Conseil de gérance.**

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe se situe à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité de vote des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée sans l'accord d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote



(i) Les associés peuvent être convoqués en Assemblée Générale ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art.13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

FGL Holdings, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie A pour une période indéterminée:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 9098 et ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000).

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie B pour une période indéterminée:

- Catherine Bird, née 1<sup>er</sup> septembre 1966 à TW3 Hounslow, Royaume-Uni dont l'adresse privée est située à 136 Hamilton Street, Cambridge, MA 02139, Etats Unis d'Amérique.

3. Le siège social de la Société est établi au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé T. SAUER, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4264. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015656/495.

(110017668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

**Somalux S.A. SPF, 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme -  
Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 4.523.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger WURTH, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 janvier 1950, publié au Mémorial C de 11 du 18 février 1950, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2235 du 16 novembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 4.523, au capital social de un million huit cent soixante mille huit cent quarante-huit virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 1.860.848,82), représenté par cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Carole WINANDY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. modification de la dénomination sociale de «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE» en «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF» et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF» en abrégé «Somalux S.A. SPF» existe sous forme de société anonyme régie, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts.

2. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour seul objet, à l'exclusion de toute autre activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière on entend (a) toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des valeurs mobilières définies sub (a) par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits y relatifs, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi relative aux SPF.»

3. Ajout à l'article 5 d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi relative aux SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi relative aux SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

4. Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

5. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- "Tageblatt" du 6 décembre et du 14 décembre 2010.

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2669 du 6 décembre 2010 et numéro 2734 du 14 décembre 2010.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions représentant l'intégralité du capital social, quarante-sept mille sept cent quarante-neuf (47.749) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE» en «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF» et de modifier subséquemment l'article premier des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF» en abrégé «Somalux S.A. SPF» existe sous forme de société anonyme régie, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial et de modifier subséquemment l'article quatre des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour seul objet, à l'exclusion de toute autre activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière on entend (a) toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des valeurs mobilières définies sub (a) par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits y relatifs, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi relative aux SPF.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article cinq des statuts ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Dernier paragraphe).** Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi relative aux SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi relative aux SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article vingt des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Renard, C. Winandy, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation LAC/2010/58366. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé):* Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004845/124.

(110005518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 178.478,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société à responsabilité limitée, "Aros Sweden Residential S.à r.l." (the Company), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (hereinafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 23 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Mrs Isabelle Bressan, private employee, with professional address in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr. Raymond THILL, private employee, with same professional address, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II) It appears from the attendance list that seven hundred fifty-six (756) shares out of seven hundred fifty-six (756) shares comprising six hundred and four (604) class A shares (the "Class A Shares") and one hundred fifty two (152) Class B Shares (the "Class B Share") with a par value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, representing 100 % (one hundred percent) of the subscribed share capital of the Company amounting to one hundred seventy-six-thousand one hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 176,148.-), are present or duly represented at the meeting. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

III ) The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's capital to the extent of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy-six thousand one hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 176.148.-), to one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 178,478.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

2. Subscription of five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one share (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK No 2 L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-)

3. Subscription of one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of four hundred sixty-six Swedish Kroner (SEK 466.-).

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Company's capital increase.

IV) After deliberation, the meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the capital of the Company to the extent of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy-six thousand one hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 176.148.-), to one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 178,478.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

*Second resolution  
Subscription and Payment*

The meeting states that PRECO III Finance S.à r.l. waives to its preferential right of subscription.

The meeting resolves to authorize the Subscription of five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one share (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK No 2 L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-)

The meeting resolves to authorize the subscription of one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of four hundred sixty-six Swedish Kroner (SEK 466.-).

Proof of such payment in cash of the total amount of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) by the subscribers to the Company has been given to the undersigned Notary.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Company's capital increase and which will henceforth have the following wording:

““ **Art. 5.1.** The share capital of the company is amounting to one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 178,478.-) represented by six hundred and twelve (612) Class A shares and one hundred fifty four (154) Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary these minutes.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'Assemblée) de la société en responsabilité limitée, «Aros Sweden Residential S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 9A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B. 117.732, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître André Jean-Joseph Schwachtgen en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°1683du 8septembre2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle BRESSAN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

II) Il résulte de cette liste de présence que sept cent cinquante-six (756) parts comprenant six cent quatre (604) parts de catégorie A (les "Parts de Catégorie A") et cent cinquante-deux (152) parts de catégorie B (les "Parts de Catégorie B"), chaque action ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.) représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de cent soixante-seize mille cent quarante-huit Couronnes Suédoises (SEK 176,148.-), sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

L'Assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, les associés déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cents trente Couronnes Suédoises (SEK 2,330.-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-seize mille cent quarante-huit Couronnes Suédoises (SEK 176,148.-) à cent soixantedix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 178,478.-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de classe A and deux (2) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale chacune de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient.

- Emission de cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO Account Partnership III, L.P. deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK L.P. and une nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK No2 L.P. et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre Couronnes Suédoises (SEK 1.864.-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par Takehave Holding S.à r.l. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire de quatre cent soixante-six Couronnes Suédoises (SEK 466.-)

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2,330.-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

V) Après délibérations, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les décisions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2.330.-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante-seize mille cent quarante-huit Couronnes Suédoises (SEK 176,148.-) à cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 178,478.-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie

B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

*Deuxième résolution  
Souscription et Libération*

L'Assemblée autorise la souscription des nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) par PRECO Account Partnership III, L.P.
- deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) par PRECO III UK L.P.
- une (1) nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) par PRECO III UK No 2 L.P et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre Couronnes Suédoises (SEK 1.864,-);
- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par Takehave Holding S.à r.l.
- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) par VPP S.à r.l.  
par un apport en numéraire de quatre cent soixante-six Couronnes Suédoises (SEK 466.-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2.330,-) est dès à présent à la libre disposition de la société..

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 178,478.) représenté par six cent douze (612) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cent cinquante-quatre (154) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Bressan, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/68. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Releveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004863/189.

(11005532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**Patron Bismarck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.660.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021205/11.

(110025368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.



**Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 janvier 2011 à 9h.00*

1. L'Assemblée Générale ratifie la décision suivante:

- Election, avec effet au 3 janvier 2011, de Madame Pia Marions (Igelkottsvåägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède) comme administrateur;

2. A dater du 3 janvier 2011, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire à tenir le 15 mars 2011, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:

- M. Frans Lindelöw, Président et administrateur - Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède

- Mme Pia Marions, Administrateur - Igelkottsvägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède

- M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué - 31 rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg

- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29 rue Pierre Diederieh, L-5692 Elvange.

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Mr. Claes Johan Geijer / Mr. Danilo Linosa

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2011021645/22.

(110025865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Senau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.929.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 01/02/11*

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011021284/16.

(110025751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Notola S.A., Société Anonyme,**

**(anc. S.A. A.P.E.U., S.A. Agence Pro Eric Uros).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.369.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021182/10.

(110025526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 81.452.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.988.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong et de Mr Olivier Dorier, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021185/15.

(110025479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.684.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong et de Mr Olivier Dorier, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021186/15.

(110025480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 09 février 2011*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

Copie certifiée conforme

Signature

*Le gérant unique*

Référence de publication: 2011021232/14.

(110025284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Sepim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 114.082.

*Extrait du conseil d'administration du 01/02/11*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011021285/16.

(110025752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

## **Psyrion Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.978.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, sind erschienen:

1. Herr Peter Schurau, geboren am 28. Juni 1963 in Emsdetten (D), wohnhaft in Schlösserweg 13, 48282 Emsdetten
2. Herr Armin Schmitt, geboren am 3. Februar 1964 in Weinheim (D), wohnhaft in Burgstraße 29, 64625 Bensheim

Die Erschienenen ersuchten die unterzeichnete Notarin, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

#### **§ 1. Zweck, Dauer, Name, Sitz.**

1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

2. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften. Daneben kann die Gesellschaft den gewerbsmäßigen An- und Verkauf von Metallen, Rohstoffen sowie Waren einschließlich deren jeweiliger Weiterverarbeitung im eigenen Namen und für eigene Rechnung ausüben.

3. Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran. 2010 24 47884

4. Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

5. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

6. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Psyrion Trading S.à r.l.

7. Der Gesellschaftssitz wird in der Gemeinde Strassen im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

#### **§ 2. Gesellschaftskapital, Anteile.**

1. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

2. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

3. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

4. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

5. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

6. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

### § 3. Geschäftsführung.

1. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

2. Dritten gegenüber ist – auch im Fall mehrerer Geschäftsführer – jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung). Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

3. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

4. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

### § 4. Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung.

1. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

2. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

3. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

### § 5. Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen.

1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

2. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

3. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

### § 6. Gesellschaftsauflösung, Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

#### *Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet

Herr Peter Schurau, vorbenannt, zeichnet: . . . . .	250 Anteile
und Herr Armin Schmitt, vorbenannt, zeichnet: . . . . .	<u>250 Anteile</u>
Total: . . . . .	500 Anteile.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie der unterzeichneten Notarin nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 2.000,00 zzgl. MWSt geschätzt. Diese Kosten trägt die Gesellschaft.

*Beschlüsse*

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
2. Herr Peter Schurau und Herr Armin Schmitt, vorbenannt, werden auf unbestimmte Zeit zu einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführern ernannt. Als Geschäftsführer sind sie zur Einzelvertretung berechtigt,

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Schurau, A. Schmitt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59345. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005164/118.

(110005578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

---

**Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.493.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/500 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2010, acte n°649, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Value Secondary Investments Management S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le February 8, 2011.

Référence de publication: 2011021347/17.

(110024946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Ex-Protect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.590.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten on the twenty ninth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Flora Gibert, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of Hg Incorporations Limited, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London United Kingdom.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Ex Protect S.à R.L.", having its head office at Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 136590, has been incorporated by deed enacted on the 18 February 2008, published in the Mémorial C number 733 of the 26 March 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Ex Protect S.à R.L." amounts currently to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.) each fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Ex Protect S.à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Hg Incorporations Limited, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume Uni.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Ex Protect S.à R.L." ayant son siège social à Luxembourg, 7A rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136590, a été constituée suivant acte reçu le 18 février 2008, publié au Mémorial C numéro 733 du 26 mars 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Ex Protect S.à R.L." prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Ex Protect S.à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59977. Reçu soixante-quinze euros. (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015630/80.

(110017656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Sublim Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.498.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011021307/12.

(110024978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.523.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021192/10.

(110024989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Omega Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.200.

---

Les comptes annuels au 30.06.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021194/10.

(110025411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Optima Europa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.258.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021195/10.

(110025786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.910.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2010.*

*Résolutions:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011021325/18.

(110025395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Ositech SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.446.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société le 1<sup>er</sup> février 2011*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et nomme Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusque l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait et traduction sincère et conforme

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011021199/15.

(110025344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Axius European CLO S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.995.

—  
- Le Conseil d'Administration tenu en date du 1<sup>er</sup> février 2011 a décidé de nommer Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur de la Société, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011021389/17.

(110024564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

---



**Patron Bismarck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.660.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021206/11.

(110025369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021207/11.

(110025360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.314, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 10 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 September 2007, n° 1983 and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 4 October 2007 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 November 2007, n° 2761 (the "Company").

The meeting was opened at 3.30 p.m with Mr John Horgan, head of syndicated properties, with professional address in Dublin (Ireland), in the chair, who appointed as secretary Maître René Diederich, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Peter Hester, asset manager, with professional address in Dublin (Ireland).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To amend article 8 of the Company's articles of association in order to foresee the possibility for the shareholders to qualify the members of the board of directors into class A directors and class B directors;

2 To amend article 12 of the Company's articles of association in order to determine the representation rules applicable to the Company in case the Company has class A directors and class B directors;

3 To amend article 7, article 9, article 10, article 11 and article 14 to reflect the changes which result from the possible qualification of the members of the board of directors into class A directors and class B directors.

4 To confirm the mandate of the directors which have been appointed for a period ending at the date of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year 2011 and to qualify them as follows:

- Mr. John Horgan as class A director;
- Mr. Erik van Os as class B director;
- Mrs. Florence Marie Anne Lahaye Rao as class B director.

(ii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed and filed with the registration authorities.

(iv) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) The general meeting of shareholders adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolved to amend article 8, paragraph one, of the Company's articles of association in order to foresee the possibility for the shareholders to qualify the members of the board of directors into class A directors and class B directors. The general meeting resolved that Article 8, paragraph one, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **8.1.** As soon as the Company has two or more shareholders, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The board of directors shall be composed of at least one member qualified as class A director and one member qualified as class B director. As long as the Company is a one-member company, the board of directors can be composed of a single director or two directors, in the latter case with necessarily one director qualified as class A director and one director qualified as class B director, until the ordinary general meeting following the acknowledgement that the Company has more than one shareholder.”

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of association in order to determine the representation rules applicable to the Company in case the Company has class A directors and class B directors. The general meeting resolved that Article 12 of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **Art. 12. Binding signature.** The Company will be bound by the joint signature of one class A director and one class B director of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, by the signature of its sole director or by the joint signature of the class A director and the class B director, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, or, in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, by the sole director or the class A director and the class B director as the case may be.”

*Third resolution*

The general meeting resolved to amend article 7, article 9, article 10, article 11 and article 14 to reflect the changes which result from the possible qualification of the members of the board of directors into class A directors and class B directors.

The general meeting resolved that Article 7, paragraph one, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **7.1.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, or, in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, the sole director or the class A director and the class B director, as the case may be, in its/their sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.”

The general meeting resolved that Article 7, paragraph four, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **7.4.** The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the «form») sent by the board of directors, or, in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, the sole director or the class A director and the class B director, as the case may be and containing the following mentions in English:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;

- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement:

«In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void.

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote.

The form can be validly used for successive meetings convened on the same day.

Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least the day before the meeting.

A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.”

The general meeting resolved that Article 7, paragraph six, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **7.6.** The board of directors, or, in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, the sole director or the class A director and the class B director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.”

The general meeting resolved that Article 9, paragraph five, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **9.5.** The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors and at least one class A director and one class B director is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and require the vote of least one class A director and one class B director.

The vote of the chairman of the board of directors shall prevail in the case of equality of votes.”

The general meeting resolved that Article 9, paragraph eight, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **9.8.** Articles 9.6. and 9.7. do not apply in case the decisions to be taken by the board of directors or in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, the sole director or the class A director and the class B director, as the case may be relate to standard operations concluded at arm’s length.”

The general meeting resolved that Article 10, paragraph two, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **10.2.** Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by a class A director and a class B director.”

The general meeting resolved that Article 10, paragraph three, of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **10.3.** In case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, resolutions of the sole director or unanimous resolutions of the class A director and the class B director shall have the same authority as resolutions of the board of directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole director or by the class A director and the class B director, copies or extracts of which can be produced in judicial proceedings or otherwise.”

The general meeting resolved that Article 11 of the articles of association should henceforth read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors or, in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, the sole director or the class A director and the class B director, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors, or in case the Company is a one-member company not disposing of a board of director, the sole director or the class A director and the class B director.

11.2. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the class A director and the class B director in case the Company is a onemember company not disposing of a board of directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly.

In case the daily management is delegated to a director, the board of directors, the sole director or the class A director and the class B director as the case may be shall annually report to the meeting of shareholders on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the class A director and the class B director in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors, may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.”

The general meeting resolved that Article 14, paragraph 2, item one, of the articles of association should henceforth read as follows:

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, or in case the Company is a one-member company not disposing of a board of directors the sole director or the class A director and the class B director as the case maybe.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to confirm the mandate of the directors which have been appointed for a period ending at the date of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year 2011 and to qualify them as follows:

- Mr. John Horgan as class A director;
- Mr. Erik van Os as class B director;
- Mrs. Florence Marie Anne Lahaye Rao as class B director.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 4.10 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-130.314, constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 septembre 2007, n° 1983 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2007, n° 2761 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur John Horgan, head of syndicated properties, domicilié professionnellement à Dublin (Irlande), qui a désigné comme secrétaire Maître René Diederich, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Peter Hester, asset manager, domicilié professionnellement à Dublin (Irlande).

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de prévoir la possibilité pour les actionnaires de qualifier les membres du conseil d'administration comme administrateurs de classe A et administrateurs de classe B.

2 Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin de déterminer les provisions applicables en cas de représentation de la Société au cas où la Société à des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B.

3 Modification de l'article 7, l'article 9, l'article 10, l'article 11 et l'article 14 afin de refléter les modifications qui résultent de la possible qualification des membres du conseil d'administration en tant qu'administrateurs de classe A et administrateurs de classe B.

4 Confirmation du mandat des administrateurs qui ont été nommés en tant qu'administrateurs de la société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'année 2011 et qualification comme suit:

- M. John Horgan en tant qu'administrateur de classe A;
- M. Erik van Os en tant qu'administrateur de classe B;
- Mme Florence Marie Anne Lahaye Rao en tant qu'administrateur de classe B.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de prévoir la possibilité pour les actionnaires de qualifier les membres du conseil d'administration comme administrateurs de classe A et administrateurs de classe B. L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **8.1.** Dès lors que la Société a deux actionnaires ou plus, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration est composé d'au moins un membre qualifié en tant qu'administrateur de classe A et un membre qualifié en tant qu'administrateur de classe B. Tant que la Société est une société unipersonnelle, le conseil d'administration peut être composé par un administrateur ou deux administrateurs, en dernier lieu avec nécessairement un administrateur qualifié en tant qu'administrateur de classe A et un administrateur qualifié en tant qu'administrateur de classe B jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de déterminer les provisions applicables en cas de représentation de la Société au cas où la Société a des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et un administrateur de classe B de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, par l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B selon le cas.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7, l'article 9, l'article 10, l'article 11 et l'article 14 afin de refléter les modifications qui résultent de la possible qualification des membres du conseil d'administration en tant qu'administrateurs de classe A et administrateurs de classe B.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7, paragraphe 1, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **7.1.** Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B, selon le cas, à sa/leur seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7, paragraphe 4, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**7.4.** L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après

délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante:

A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul.

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote.

Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société au moins la veille de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7, paragraphe 6, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **7.6.** Le conseil d'administration, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B, suivant le cas, pourra/pourront déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9, paragraphe 5, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **9.5.** Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs et au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du conseil d'administration sera prépondérante en cas de partage des voix.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9, paragraphe huit, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **9.8.** Les articles 9.6. et 9.7. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le conseil d'administration ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B suivant le cas entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10, paragraphe 2, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **10.2.** Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou conjointement par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10, paragraphe 3, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **10.3.** Si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, les résolutions prises par l'administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique ou par l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous

la compétence du conseil d'administration, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B.

11.2. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elles soit/soient administrateur (s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B suivant le cas doivent chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.»

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 14, paragraphe 2, point 1, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **14.2.1.** L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle ne disposant pas d'un conseil d'administration, l'administrateur unique ou l'administrateur de classe A et l'administrateur de classe B suivant le cas.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de confirmer le mandat des administrateurs qui ont été nommés en tant qu'administrateurs de la société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'année 2011 et de les qualifier comme suit:

- M. John Horgan en tant qu'administrateur de classe A;
- M. Erik van Os en tant qu'administrateur de classe B;
- Mme. Florence Marie Anne Lahaye Rao en tant qu'administrateur de classe B;

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.10 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. Horgan, R. Diederich, P. Hester, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2010. Relation: RED/2010/1955. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): ELS.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005087/353.

(110005024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

### **South Pole Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.115.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### *Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/518 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2010, acte n°669, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SOUTH POLE HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au au 25, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021300/16.

(110024960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021208/11.

(110025361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.589.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021209/11.

(110025362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Ewald Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.591.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021210/11.

(110025370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Redwood CBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en son siège le 3 janvier 2011, que:

1. La démission de Robert Jan Schol de sa fonction d'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 3 janvier 2011.

2. En remplacement, Monsieur Erik van Os, né le 20/02/1973 à Maastricht, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société, pour une durée déterminée, courant du 3 janvier 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 janvier 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
TMF Management Luxembourg S.A.  
Signatures  
Domiciliaire

Référence de publication: 2011021430/21.

(110024612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

---

**Alzette European Clo S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.870.

—  
- Le Conseil d'Administration tenu en date du 1<sup>er</sup> février 2011 a décidé de nommer Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur de la Société, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.  
Pour la société  
TMF Management Luxembourg S.A.  
Signatures  
Domiciliaire

Référence de publication: 2011021391/17.

(110024545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

---

**Patron Generator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.327.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021211/11.

(110025363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Trasatlantic Holdings Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.644.

—  
*Extrait des décisions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 19 janvier 2011*

Est nommé nouvel administrateur de catégorie A:

- Monsieur Dmitrijus APOCKINAS, demeurant à A-47F, P.H. SKY Tower, Ave Balboa, Calidonia, 41 Este 10401, Panama City, République de Panama, en remplacement de Monsieur Vladimir OPLANCHUK, administrateur de catégorie A démissionnaire en date du 19 janvier 2011.

Monsieur Dmitrijus APOCKINAS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.  
Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011021313/16.

(110025019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 71.609.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2011 que:

- Colin Day a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 8 février 2011;
  - Mary Elizabeth Doherty, née le 24 octobre 1957, demeurant professionnellement à GBSL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élue aux fonctions de gérante avec effet au 8 février 2011, en remplacement de Colin Day.
- Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021247/13.

(110025403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Generator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.327.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021212/11.

(110025364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Blue Evolution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.737.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 04 janvier 2011*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour BLUE EVOLUTION S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011021467/21.

(110025176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Z Alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.935.

## EXTRAIT

Le mandat d'administrateur (administrateur DH) de Julian Huxtable a pris fin avec effet au 2 février 2011.

M. Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Cédric Stebel, administrateur DH
- Enrico Zobele, administrateur Z
- Davide Gaspari, administrateur gérant
- Gérard Becquer, administrateur DH
- Claus Felder, administrateur DH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011021442/21.

(110024736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

---

**Patron Handelshof Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.792.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021213/11.

(110025371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Handelshof Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.792.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021214/11.

(110025372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Pipera Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.475.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021215/11.

(110025365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021216/11.

(110025373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021217/11.

(110025374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Pargreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.027.

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021223/11.

(110025216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Kummel Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.359.

Les comptes annuels audités au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021224/11.

(110025359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Kummel Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.359.

Les comptes annuels audités au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021225/11.

(110025366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Patron Kummel Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.359.

Les comptes annuels audités au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021226/11.

(110025367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**NorCab 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.940.250,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 février 2011, a décidé d'accepter:

- La démission de Andrew Frey en qualité de gérant B de la Société avec effet au 31 janvier 2011;
- La nomination avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Michael Huber, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique) le 7 décembre 1968, et ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, N-Y 10152 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 31 janvier, 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Gérant A -Alain STEICHEN, Gérant A
- Michael HUBER, Gérant B
- Peter EZERSKY, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Nicole Götz

*Gérant A*

Référence de publication: 2011021543/21.

(110025320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Pralines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 151.850.

*Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 1<sup>er</sup> février 2011*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen et décide de nommer Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en ses lieux et place au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011021230/15.

(110025345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Weinberg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.907.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 novembre 2010 entre Weinberg Capital Partners SAS et M. Nicolas Truelle, 1000 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

1. Weinberg Capital Partners SAS, une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France et immatriculée auprès de Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro 481 485 738, cède 1000 parts sociales qu'elle détient dans la Société avec effet au 2 novembre 2010 et ne détient désormais aucune part sociale de la Société;

2. M. Nicolas Truelle, né le 1<sup>er</sup> novembre 1961, à Neuilly-sur-Seine, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France, acquiert 1000 parts sociales de la Société avec effet au 2 novembre 2010 et détient désormais 1000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate S.à r.l.  
Représentée par Gérald Welvaert  
Manager B

Référence de publication: 2011021588/21.

(110025274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**QP Gas Trading (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.725.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021233/11.

(110025305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**QP LNG Services (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.724.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021234/11.

(110025306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**R.E.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.220.

---

Il résulte d'une lettre datée du 10 août 2010 que Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021236/11.

(110025178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Real Estate Alpha 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.998.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021238/10.

(110024974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

---

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Philip HAGE, International Marketing and Client Relations, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen, de ses fonctions d'administrateur. Cette démission a pris effet le 15 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration a également pris note de la démission de Madame Michaela WINTHER, Head of Client Services, BankInvest Group, 8-10, Avenue de la Gare L-1610, Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur. Cette démission a pris effet le 16 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration, a décidé, par voie de résolutions circulaires, de coopter Monsieur Dan Johan LINDBERG, 8-10 Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, suite à la démission de Madame Michaela WINTHER. Cette cooptation a pris effet le 16 décembre 2010, et prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

*Pour BI SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011022117/22.

(110026296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Real Estate Alpha 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021239/10.

(110024971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.875.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les Administrateurs de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Gilles JACQUET demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

D'autre part, Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011022399/22.

(110026892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Real Estate Alpha 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021240/10.

(110024972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Real Estate Alpha 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.918.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021241/10.

(110024973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Codinter Holding).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 15.317.

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "CODINTER HOLDING", avec siège à L-2546 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15 317-constituée originellement sous la dénomination de "CODINTER" suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire à l'époque de résidence à Pétange, en date du 4 août 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 253 du 3 novembre 1977.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jacqueline-Catherine HANSEN-PEFFER, notaire de résidence à Capellen, en remplacement de son collègue empêché, Maître André SCHWACHTGEN, préqualifié, à qui est restée la minute, en date du 29 octobre 1979, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 6 du 9 janvier 1980, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, la Société adoptant notamment sa dénomination sociale actuelle, en date du 10 février 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 207 du 21 juin 2006.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Murielle RENELEAU, employée privée, demeurant à F-54135 Mexy.

L'Assemblée élit comme scrutateur:

1) Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;

2) Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 620 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 et No 2 704 du 9 décembre 2010;

b) au Journal quotidien "Lëtzebuenger Journal", éditions des 1<sup>er</sup> et 9 décembre 2010.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); modification corrélative des articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la Société en "CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF", redéfinition de l'objet social de la Société, et ajout de nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts;

2) Refonte générale des statuts de la Société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications, de la loi sur les sociétés commerciales.

III. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de quatre mille (4 000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (500 000.-EUR), trois mille neuf cent quatre vingt-seize (-3 996) actions sont dûment



représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

IV. Monsieur le Président fait ensuite un exposé sur les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires la modification aux statuts faisant l'objet de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, et après avoir entendu l'exposé de son Président, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts, ces modifications faisant l'objet des quatre résolutions qui suivent.

*Deuxième résolution*

La dénomination de la Société est modifiée, la Société adoptant la nouvelle dénomination de "CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article premier des statuts est rédigé comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de redéfinir l'objet social de la Société, l'article quatre des statuts adoptant la formulation suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

- a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter deux nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts qui adoptera la formulation suivante:

" **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article trente-deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 32.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts."

#### *Sixième résolution*

En vue d'en assurer la cohérence et de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales, et notamment aux modifications introduites par la loi du 25 août 2006, l'Assemblée décide de procéder à une refonte générale des statuts et adopte le texte ci-après, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à La connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirecte-

ment à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

## **Titre II. - Capital - Actions - Obligations**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500 000.-EUR), représenté par quatre mille (4 000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

**Art. 7.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 8.** Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

**Art. 9.** Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 11.** Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 12.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télécopie ou mails, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 13.** De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

**Art. 18.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires

Le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Finalement, le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé au présent article, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 19.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la Société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 20.** L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

**Art. 21.** L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de décembre de chaque année, à dix heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 23.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la Société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 24.** Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions, imposées par la loi.

**Art. 25.** L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

**Art. 26.** L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

**Art. 27.** Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

### **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfiques**

**Art. 28.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Chaque année, le trente juin, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 29.** Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

**Art. 30.** L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 31.** La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 32.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: RODERICH, RENELEAU, SCHOSSELER, THUNUS, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16193. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 03 janvier 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011005320/347.

(110004310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

---

#### **Metalinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036508/12.

(100200335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**De Li SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.622.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Zhende WEI, salarié, né à Jiangsu (Chine), le 23 novembre 1957, demeurant à L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener;  
2.- Guozhen YAN, salariée, née à Jiangsu (Chine), le 21 octobre 1957, demeurant à L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener;

3.- Serge RIBEIRO, salarié, né à Anvers (Belgique), le 14 octobre 1959, demeurant à B-6740 Etalle, 7, rue du Termezart.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de De Li SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bereldange.

**Art. 3.** La société a pour objet la restauration rapide à consommer sur place, la restauration rapide à emporter, la restauration rapide livrée, la livraison de coffrets repas ainsi que le débit de boissons alcooliques et non alcooliques et d'un commerce.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Zhende WEI, salarié, né à Jiangsu (Chine), le 23 novembre 1957, demeurant à L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener, vingt-cinq parts . . . . .	25
2.- Guozhen YAN, salariée, née à Jiangsu (Chine), le 21 octobre 1957, demeurant à L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener, soixante-dix parts . . . . .	70
3.- Serge RIBEIRO, salarié, né à Anvers (Belgique), le 14 octobre 1959, demeurant à B-6740 Etalle, 7, rue du Termezart, cinq parts . . . . .	5
Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommée gérant, pour une durée illimitée:

Zhende WEI, salarié, né à Jiangsu (Chine), le 23 novembre 1957, demeurant à L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wei, Yan, Ribeiro et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 décembre 2010. Relation EAC/2010/15998. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signe): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 22 Décembre 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011036417/75.

(100200484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**V.S., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 11, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.385.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 27 décembre 2010 que:

1. Madame Talbi BOUCHRA domiciliée L-5540 Remich, 26, rue de la Gare, démissionne de ses fonctions de gérante technique avec effet immédiat.

2. Monsieur Belkacem DAAS né à Moyeuvre-Grande en France, le 7 juin 1964, domicilié à L-3621 Kayl, 131, rue Notre Dame, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de la gérante administrative avec le gérant technique.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Estela Manuela DOS SANTOS GUERREIRA

Associée unique

Référence de publication: 2011022273/20.

(110026038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

**Graphilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.677.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011023071/12.

(110028091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.